
A3 ANGELS

Association pour le soutien des jeunes entreprises technologiques des diplômés de l'EPFL

Entre les parties désignées ci-dessous, il a été convenu ce qui suit:

Article 1. Définitions des parties

- a) Dans le présent Accord, l'expression "Communiquant" s'applique à l'entreprise start-up bénéficiant des mentors, ou à l'un des employés de ladite entreprise.
- b) Dans le présent Accord, l'expression "Destinataire" s'applique à un membre du Club A3 ANGELS participant à ses réunions de mentoring.

Article 2. Définition des Informations Confidentielles

Dans le présent Accord, l'expression "Informations Confidentielles" signifie exclusivement des informations qui :

- c) concernent les entreprises start-ups ayant transmis des plans d'affaires ou des présentations dans le cadre d'activités de mentoring par le club.
- d) avant leur réception par le Destinataire, n'étaient ni accessibles au public, ni en possession du Destinataire en dehors d'une obligation de Confidentialité.
- e) sont reçues de la part de l'autre partie entre le _____ et le _____ .
- f) dans le cas où les informations sont fournies par écrit ou sous une autre forme matérialisée, elles sont marquées clairement comme étant confidentielles, et dans le cas où les informations sont fournies oralement ou sous une autre forme non matérialisée, leur caractère confidentiel est indiqué clairement au moment de la communication, et est confirmé par écrit dans les trente jours.

Les informations cesseront d'être qualifiées de Confidentielles une fois qu'elles deviendront accessibles au public, seront obtenues par le Destinataire à partir d'une autre source sans être assorties d'une obligation de confidentialité, ou seront développées ou trouvées de façon indépendante par le Destinataire.

Article 3. Durée

Les obligations prévues dans le présent accord s'achèveront le 31 décembre 2012

Article 4. For

Le for juridique est Lausanne, Suisse.

Article 5. Utilisation des Informations Confidentielles

Les Informations Confidentielles peuvent être utilisées par le Destinataire uniquement pour préparer des actions de mentorat et délivrer des conseils à l'entreprise start-up.

Le Destinataire recevant des Informations Confidentielles prendra le même degré de précautions (et en tout cas au moins un degré raisonnable de précautions) pour empêcher leur utilisation non autorisée, leur dissémination ou leur publication, que celles qu'il prend pour protéger ses propres informations confidentielles de nature semblable.

Le destinataire peut transmettre des Informations Confidentielles à l'association A3 Angels et à l'association des diplômés A3-EPFL, auquel cas:

- a) ces associations ne peuvent utiliser ces informations que dans les mêmes limites que celles données au Destinataire aux termes du présent Accord et
- b) le destinataire garantit par les présentes que ces sociétés seront liées par le présent Accord.

Article 6. Retour des Documents

A la demande du Communicant, ou à sa seule discrétion, le Destinataire qui aura reçu une Information Confidentielle retournera au Communicant la totalité des documents.

Article 7. Renonciations

Rien dans le présent Accord ne saurait être considéré comme une obligation

- a) de communiquer une quelconque information particulière,
- b) de garantir l'exactitude ou la plénitude d'une quelconque information communiquée aux termes du présent Accord,
- c) d'accorder une quelconque licence de propriété intellectuelle.

Article 8. Divers

- a) Le Communicant garantit qu'il est en droit de communiquer les Informations Confidentielles aux termes du présent Accord.
- b) Rien dans le présent Accord ne limite l'utilisation, la dissémination ou la publication d'informations communiquées aux termes du présent Accord, mais qui n'ont pas qualité, ou n'ont plus qualité, d'Informations Confidentielles.
- c) Les présentes constituent l'ensemble de l'Accord pour ce qui concerne les informations communiquées aux termes de celui-ci pendant l'intervalle de temps qui y est stipulé. Toute addition ou modification doit être constatée par écrit et approuvée par les deux parties.



Accord de confidentialité

Révision 1

Date 3 décembre 2009

Le Destinataire

Le Communiquant

(Nom en majuscules)

(Nom en majuscules)

(Adresse)

(Fonction)

(Nom de la société)

Date: _____

(Adresse)

Signature: _____

Date: _____

Signature: _____